

## **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023 (20H00)**

Présents : Stéphane CLOIX, Jean-François COMBESCOT, Louis DINTRANS (Président de séance), Michel FONTAN, Baptiste HANSE, Jérôme LENDRES, Virginia MARGIER, Aurélie PAILHAS, Karen TUAL.

Absentes : Christina CHEVALIER, Dominique PAPOT (procuration L DINTRANS).

*Quorum fixé à 6 élus présents physiquement : atteint (09 élus présents physiquement)*

Secrétaire de séance : Jean-François COMBESCOT.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

### **1. Demande de subvention DETR 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des opérations en projet susceptibles d'être financées par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

En particulier, il évoque le projet de réalisation d'un city stade multisports dont l'évaluation est la suivante :

-Aménagement de l'aire du city stade multisports : 24 323.80 € HT

-Installation du city stade multisports : 41 505.00 € HT

Total : 65 828.80 € HT

La DETR 2023 sollicitée serait de 19 748.64 € soit 30.00% du montant de l'opération.

Il est à noter que 50% de l'opération sera financée par l'Agence Nationale du Sport (l'aide a été notifiée fin 2022).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les montants susvisés, la demande de subvention DETR 2023 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **2. Demande de subvention FURI 2023.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des opérations susceptibles d'être financées par le Fonds d'Urgence Routier Intempéries (FURI) 2023.

En particulier, il évoque le projet de réfection des rues sinistrées par les intempéries de décembre 2019 dont l'évaluation est la suivante :

-Travaux préparatoires : 4 097.00 € HT

-Rue Pasteur : 27 499.00 € HT

-Rue Bizet : 21 245.00 € HT

- Rue Molière : 3 460.00 € HT
- Place de la Libération : 14 672.00 € HT

Total : 70 973.00 € HT

Le FURI 2023 sollicité serait de 21 291.90 soit 30.00% du montant total HT.

Ce taux de financement ne peut être supérieur à celui notifié par l'Etat (30.00%) concernant la dotation de solidarité accordée à la commune pour ces mêmes intempéries.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les montants susvisés, la demande de subvention FURI 2023 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **3. Demande de subvention FAR 2023.**

Monsieur le Maire d'Andrest rappelle au Conseil Municipal les opérations en projet susceptibles d'être financées par le Fonds d'Aménagement Rural (FAR) 2023 :

#### Travaux :

##### *Aménagement de la voie publique :*

- Aménagement devant l'église Saint Barthélémy : 15 454.50 € HT
- Nettoyage puisards rue inondées : 5 855.00 € HT
- Réparation bouche incendie place de la Liberté : 1 194.00 € HT
- Signalisation routière : 426.37 € HT
- Table pique-nique en bois PMR et poubelle à poser place de la République, table plastique salle des fêtes : 866.04 € HT
- Fleurissement entrée Nord de la commune et des ponts : 562.40 € HT

##### *Travaux au cimetière :*

- Banc jardin du souvenir : 720.00 € HT
- Plaque jardin du souvenir : 1 300.00 € HT
- Plaque noms des défunts jardin du souvenir : 190.00 € HT

##### *Travaux sur bâtiments communaux :*

- Monte escalier PMR étage de la mairie : 7 903.20 € HT
- Pose bavettes isolantes en aluminium fenêtres école : 840.33 € HT
- Projection laine de verre appartement communal : 1 110.39 € HT
- Pose d'un portail et d'une clôture autour du hangar des services techniques : 2 581.08 € HT

*Matériel :*

- 2 voiles flammes Terre de Jeux 2024 : 218.00 € HT
- Tronçonneuse avec un porte lame de 40 cm : 650.00 € HT
- Testeur électrique VAT :129.78 € HT
- Armoire produits dangereux services techniques : 508.90 € HT
- Fournitures pour compresseur services techniques : 294.21 € HT
- Chariot de garage services techniques : 45.50 € HT
- Meuleuse à batterie :289.42 € HT
- Pompe électrique évacuation eaux+tuyau 100m : 1 100.00 € HT
- Aiguille cobra électricien 50M 3mm diamètre :120.14 € HT

TOTAL : 42 359.26 € HT

Le montant de FAR 2023 sollicité est le suivant :

FAR travaux 2023 : 19 501.66 € (50.00%)

FAR matériel 2023 : 838.99 (25.00%)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les montants susvisés, la demande de subvention FAR 2023 et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

**4. Autorisation habilitant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur l'adoption et l'exécution des budgets. Il permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi les dépenses d'investissement pourraient être engagées avant le vote du budget primitif 2023 jusqu'à un plafond de 115 532.34 € ainsi calculé :

Montant budgétisé : dépenses d'investissement 2022 : 462 129.37 €

(Opérations réelles-en tenant comptes d'éventuelles décisions modificatives- sauf reports et hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).

Dépenses d'investissement envisagées :

Article	Objet	Montant € TTC
10226	Reversement Taxe d'aménagement (TAM) à la CCAM sur les autorisations d'urbanisme délivrées sur la zone économique	4 700.42

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le montant susvisé et autorise le Maire à engager cette dépense.

## **5. Vente de bois**

Monsieur Michel Fontan, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, propose au Conseil municipal d'approuver une vente de bois à la population constituée de 18 lots de différents cubages (houppier de chêne à faire) à un tarif de 15 euros le stère.

Cette vente par tirage au sort (avec 2 lots maximum par habitant sur inscription en mairie) est prévue le samedi 18 février 2023.

Par ailleurs Monsieur FONTAN, propose la vente à la SARL SEMPE de lots composés de :

-Peupliers (chemins de Peyralade et des Lizas) pour papier :1000.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces ventes.

## **6. Financement extension de réseau d'eau potable (projet : Consorts LERDA, rue des Acacias)**

Monsieur le Maire présente le projet de création de 4 lots au Nord de la rue des Acacias par les consorts LERDA. Ce projet a obtenu un avis positif de la commune via l'obtention par les pétitionnaires d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

La commune a l'obligation légale de financer les réseaux des terrains constructibles non périphériques.

La commune accepte de financer sur un coût total d'extension du réseau d'eau de 27 789 €, 11 579€. La moitié de ces 11 579€ (soit 5 789.50€) seront refacturés par la commune au pétitionnaire. Le reste étant assumé par le SMAEP-TN (en fonds propres et en FCTVA).

La commune doit refacturer une partie des travaux au pétitionnaire car le SMAEP-TN ne traite qu'avec les collectivités territoriales et non avec les particuliers.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces modalités de financement de l'opération.

**7. Financement extension de réseau électrique (projet : Consorts LERDA, rue des Acacias)**

Monsieur le Maire propose de reporter à la prochaine réunion du Conseil cette question car le devis de l'extension électrique n'est pas parvenu à la commune.

**8. Autorisation du Conseil municipal au Maire pour signer les conventions réglant les conséquences financières des extensions des réseaux d'eau potable et d'électricité avec les Consorts LERDA**

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation pour signer la convention réglant les conséquences financières de l'extension du réseau d'électricité avec les Consorts LERDA (vue au point n°6).

Faute de devis, le Maire ne demande pas cette autorisation concernant le point n°7. Cette question sera abordée lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Le Conseil après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention réglant les conséquences financières de l'extension du réseau d'électricité avec les Consorts LERDA.

**9. Rapport annuel 2020 du délégataire du service public de l'assainissement collectif VEOLIA EAU**

La commune d'Andrest est destinataire tous les ans du rapport du délégataire (en concession) du service public local de l'assainissement collectif : VEOLIA EAU.

Ce rapport reprend les grandes lignes de l'évolution du service : nombre d'abonnés, longueur du réseau, volumes traités, tarification.

La commune prend acte pour l'année 2020 de ce rapport et rappelle à VEOLIA ses obligations de transparence, d'entretien suivi et correct du réseau et d'avertir en temps réel et par écrit la commune des interventions du concessionnaire.

#### **10. Rapport annuel 2021 du délégataire du service public de l'assainissement collectif VEOLIA EAU**

La commune d'Andrest est destinataire tous les ans du rapport du délégataire (en concession) du service public local de l'assainissement collectif : VEOLIA EAU.

Ce rapport reprend les grandes lignes de l'évolution du service : nombre d'abonnés, longueur du réseau, volumes traités, tarification.

La commune prend acte pour l'année 2021 de ce rapport et rappelle à VEOLIA ses obligations de transparence, d'entretien suivi et correct du réseau et d'avertir en temps réel et par écrit la commune des interventions du concessionnaire. Par ailleurs, il est demandé à VEOLIA d'expliquer à la commune la diminution de la production de boues et les baisses signalées à la page 59 du rapport concernant la station d'épuration et le poste de relèvement Picasso (volume pompé, énergie consommée et durée de fonctionnement).

#### **11. Questions diverses**

-Monsieur Jérôme LENDRES, conseiller délégué à l'urbanisme, évoque la prochaine modification du PLUi. Cette modification aura pour but de rectifier certaines erreurs, compléter le nuancier, améliorer le règlement graphique, adapter le zonage en fonction de projets inter-communales, et adapter certaines OAP en fonction des enjeux actuels du développement foncier.

La commission urbanisme se réunira dans les prochains jours afin de travailler sur ce projet de modification du PLUi.

*La séance est levée à 23h30.*

Louis DINTRANS  
Président de séance

Jean-François COMBESCOT  
Secrétaire de séance

